



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 AVRIL 2026

En exercice : 15
Présents : 11
Pouvoirs : 4
Absents excusés : 4
Absents : 0
Votants : 15

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE VINGT-DEUX AVRIL à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 16 AVRIL 2026, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence du maire, Monsieur Basile DUNAND.

ETAIENT PRESENTS : M. Basile DUNAND, Mme Sabine LBOULANGER, M. Pierre BESSAT, Mme Céline LECOMTE, M. Jean-Claude TOURNIER, M. Armand LOUVIER, Mme Laetitia DUPERTHUY, M. Alfred BARBIER, Mme Manon GELATI, M. Alexis HOTTEGINDRE, Mme Aline KELLER, M. Sacha DEPRAZ DEPLAND, Mme Elisabeth MOLLARD.

ABSENTS EXCUSES : M. Alfred BARBIER (donne pouvoir à Pierre BESSAT), Mme Aline KELLER (donne pouvoir à Basile DUNAND), Mme Laetitia MOUZET (donne pouvoir à Sabine LBOULANGER), M. Jean-Luc MATTEL (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD).

OBJET : CONVENTION RELATIVE AUX MISSIONS DE SOUTIEN AUX POPULATIONS SINISTREES ET D'ENCADREMENT DE BENEVOLES SPONTANES, ENTRE LA CROIX-ROUGE DE HAUTE-SAVOIE ET LA COMMUNE DES CONTAMINES-MONTJOIE

DEL2026-64

Rapporteur : Laetitia DUPERTHUY

Dans le cadre de nos obligations réglementaires liées au Plan Communal de Sauvegarde (PCS), la commune doit être prête à faire face à des événements exceptionnels (incendies, avalanches, inondations, crises sanitaires ou épisodes climatiques majeurs).


La présente convention a pour objet de définir les modalités de collaboration entre la Croix-Rouge française et la Commune dans le cadre des missions de soutien aux populations et d'encadrement des bénévoles spontanés et des réserves communales de sécurité civile.

En cas de situation d'exception la Croix-Rouge française, en complément de l'action des pouvoirs publics, propose de mettre en œuvre tout ou partie des actions suivantes :

- apporter son soutien lors du déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde en participant au Poste de Commandement Communal et la cellule de décision
- mettre en place un centre d'accueil d'impliqués (jusqu'à 1000 personnes) et/ou participer aux missions de soutien psychologique,
- apporter un soutien logistique lors de l'engagement de moyens de secours important sur la commune
- installer un ou des centres d'hébergement d'urgence avec une capacité de couchage allant jusqu'à 350 lits,
- prendre en charge l'accueil des familles des personnes décédées dans un lieu de recueillement et d'hommage collectif,
- mettre en place des opérations « Coup de main - Coup de Cœur » (nettoyage de maisons),
- assurer l'encadrement de bénévoles spontanés,
- mettre en place des actions spécifiques : canicule, grand froid, neige, inondations...
- mener des actions de rétablissements de liens familiaux

A cela s'ajoute, la Croix-Rouge française propose de mettre en demande de la Commune et déléguée à la Croix-Rouge française.

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 074-217400852-20260422-DEL2026064-DE



Cette mission consiste à :

- Renseigner les personnes volontaires sur un registre collecté par la mairie
- Intégrer les bénévoles spontanés dans les missions Croix-Rouge française sur le terrain, dans la limite du cadre donné par la Croix-Rouge française.

Pour notre commune, cette convention présente trois avantages majeurs :

1. Une expertise technique : Nous bénéficions de l'expérience d'une association agréée de sécurité civile (AASC).
2. Une réactivité accrue : En cas d'activation du PCS, le dispositif de liaison est déjà établi. Nous savons qui appeler et qui fait quoi.
3. Une décharge opérationnelle : Les services municipaux, déjà très sollicités en période de crise, peuvent se concentrer sur les missions de sécurité et de logistique lourde, en confiant l'aspect "humain" et "bénévolat" à des spécialistes.

Cette convention ne se substitue pas à l'action de la mairie, elle vient la renforcer. Elle est le gage d'une gestion de crise plus humaine, plus fluide et mieux sécurisée pour nos administrés.

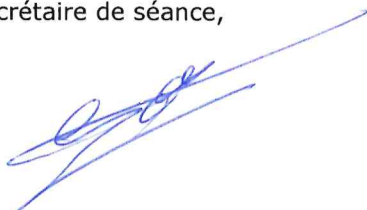
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 15	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

Article 1 : D'APPROUVER la convention relative aux missions de soutien aux populations sinistrées et d'encadrement de bénévoles spontanés, entre La Croix-Rouge française de la Haute-Savoie et la commune, annexée à la présente délibération.

Article 2 : D'AUTORISER M. le Maire ou tout élu habilité à cet effet à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à sa bonne exécution.

En Mairie, le 22 avril 2026
Le secrétaire de séance,



En Mairie, le 22 avril 2026
Le Maire,
Basile DUNAND



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le